

Les politiques temporelles au cœur de votre territoire

L'accélération des rythmes de vie influe sur la qualité de vie des habitants, des usagers du territoire, qui n'arrivent pas toujours à gérer au mieux leur quotidien. Ce sont les plus contraints, - familles monoparentales, personnes aux faibles revenus -, qui en souffrent le plus.

L'enjeu pour votre territoire, votre population, vos entreprises, consiste à prendre en compte cette question des temps et de leur articulation dans l'ensemble des politiques : services publics, culture, sport, mobilité, urbanisme...

Ce document vous apporte des éléments de compréhension sur les politiques temporelles et leur intérêt pour améliorer la qualité de vie, réduire les inégalités sociales et développer l'accessibilité pour tous.



Pour préserver l'égalité et la cohésion sociale

Les politiques temporelles constituent **un véritable enjeu politique**, porté par des femmes et des hommes soucieux de préserver des valeurs fortes : celles de l'égalité et de la cohésion sociale.

Il ne s'agit pas uniquement de réduire les temps contraints et d'augmenter les temps choisis, de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle ; il s'agit aussi de construire collectivement un fonctionnement temporel qui convienne aux besoins de tous. Répondre aux besoins individuels tout en conservant le sens du collectif, du bien vivre ensemble au service d'un développement plus soutenable.

Pour innover et améliorer la qualité de vie

En articulant les dimensions sociale, environnementale et économique, les politiques temporelles constituent un indéniable potentiel d'innovation. Cette nouvelle forme d'action publique vise à améliorer le quotidien de chacun.

Le « droit au temps »

Depuis les années 1990, des collectivités, en Italie, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Espagne, s'investissent dans la mise en place des politiques temporelles. En 2010, le Conseil de l'Europe a conforté leurs actions en considérant le « droit au temps » pour chaque citoyen comme un droit fondamental, en invitant les Etats membres à soutenir la création de Bureaux des Temps par les collectivités locales. Le

droit à disposer de son temps signifie la capacité donnée à chacun de pouvoir vivre le mieux possible ses différentes activités, sans les subir de manière excessive dans une continuité temporelle sereine.

Ce droit a émergé en raison des mutations affectant les sociétés modernes : territoires de vie élargis générateurs de multiples déplacements, foyers biactifs, fragmentation du temps de travail, sentiment d'accélération de la société, brouillage entre vie professionnelle et vie personnelle, allongement de la durée de vie...

L'accessibilité des services et des équipements ainsi que les modes de déplacements s'en trouvent affectés. Prendre en compte ces aspects participe à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour rendre votre territoire plus accessible

Espaces publics et équipements

Notre époque, marquée par les enjeux environnementaux et les contraintes budgétaires, pousse à construire ou réaménager des espaces publics et des bâtiments adaptables en fonction des besoins et usages différenciés. Aux Pays-Bas, les écoles sont pensées et conçues pour être des lieux pouvant

accueillir d'autres activités pendant ou en dehors des créneaux d'enseignement. Il est possible de prolonger la démarche en pensant à l'intégration des temps tout au long de la vie. En Europe de nouveaux logements sont conçus pour être «évolutifs». Au-delà de lieux ou d'équipements communs, leurs agencements sont modulables via le partage, l'ajout ou le retrait de pièces. Une offre en accord avec les nouvelles demandes liées aux mutations des structures familiales (célibat, divorce, monoparentalité) et à l'allongement de la durée de vie.





Culture et sport

Penser l'accessibilité par une approche temporelle c'est renégocier les horaires des équipements en fonction des nouveaux besoins. De nombreuses collectivités ont pu agir sur les horaires d'ouverture des médiathèques, des musées, des piscines...; C'est aussi créer de nouvelles activités de

loisirs: les spectacles entre midi et deux dans les centres-villes et au sein des équipements culturels attirent un public nouveau, celui qui habituellement rentre chez lui pour la pause méridienne et celui qui ne revient pas en ville pour la traditionnelle offre de 20h30. Ces initiatives permettent de limiter les déplacements.



et plus accueillant...



Travail

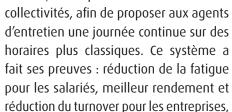
Réorganiser le temps de travail des salariés précaires pour s'attaquer directement aux inégalités temporelles. Les agents d'entretien, principalement des femmes, ont des journées de travail morcelées : 6h30-8h30, 12h-14h,



18h-21h voire plus tard, parfois sur différents lieux. Les déplacements sont difficiles, l'offre de transports en commun étant souvent faible, voire

inexistante à ces heures là. Phénomène

renforcé par l'absence de modes de gardes d'enfants sur ces horaires atypiques. De ce constat est née une action concertée entre employeurs, salariés et bénéficiaires du service, dans plusieurs



nouveaux rapports humains avec les salariés « de jour », professionnalisation via l'accès à des CDI en temps plein.

Nouvelles organisations de travail : le développement des smartphones, PC portables (et autres « doudous » du XXI° siècle) a rendu la frontière entre travail et hors travail de plus en plus poreuse. Le travail à distance est plus que jamais d'actualité. Les « tiers-lieux », espaces partagés hors entreprise et hors domicile dédiés au travail mais dotés de services de la vie quotidienne se développent. Ils permettent de gérer des e-activités à distance et de mieux organiser ses temps de vies.



Nouveaux rythmes de vie, nouvelles façons de se déplacer : en ouvrant une concertation avec les entreprises et les AOT (Autorités Organisatrices de Transport), il est possible de mettre en place des dispositifs de mobilité, tels les Plans de Déplacements Inter-Entreprises. Ceux-ci encouragent

de nouvelles pratiques alternant covoiturage, vélo, auto-partage, plus en adéquation avec les usages quotidiens. De telles démarches doivent permettre progressivement de considérer non seulement le déplacement, mais aussi les conditions de fonctionnement horaire des lieux ou équipements concernés.





Services

Faciliter l'accès et accompagner les démarches par des horaires élargis ou adaptés, à des services publics, parapublics, associatifs, indispensables à la vie quotidienne, dans un lieu unique, de façon permanente ou ponctuelle, constitue l'ambition des maisons des services publics, des guichets uniques, des points info médiation, etc.

Pour favoriser la concertation

Les politiques temporelles encouragent les échanges à l'aide d'expertises collectives, favorisant l'émergence de discussions productives. Les relations entre les différents acteurs concernés ne sont pas « hiérarchiques » mais favorisent le dialogue à l'exemple des « tables quadrangulaires » italiennes.

Elles réunissent élus, décideurs, salariés et citoyens pour toute action concernant la vie publique et l'aménagement urbain (activités nocturnes, aménagement d'une place, horaires des commerces et des administrations, organisation des modes de gardes, des modes de déplacements, concertation avec les « générateurs » de temps telles que l'Education Nationale et les entreprises).

Grâce à la concertation, les politiques des temps enrichissent les politiques publiques qui doivent répondre à une

demande sociale de plus en plus large, complexe et fragmentée.

Introduire ces nouvelles formes de participation renverse le schéma selon lequel les individus s'inscrivent de fait dans des politiques construites indépendamment d'eux : il s'agit là d'élaborer des politiques qui partent des attentes et besoins exprimés par les individus et les collectifs.



Des territoires et des réseaux déjà engagés en France et en Europe



Rejoignez le réseau national Tempo Territorial

Créé en 2004, le réseau Tempo Territorial réunit de plus en plus de collectivités, chercheurs, entreprises, associations et citoyens (tempoterritorial.free.fr).

Ses objectifs:

- faire reconnaître le droit au temps pour tous comme un droit fondamental, afin de permettre la prise de conscience du temps choisi et du temps subi, et de considérer le citoyen dans sa globalité (à la fois usager et salarié, piéton et automobiliste, etc.);
- favoriser l'échange, le partage, la mutualisation, la coopération entre les acteurs des démarches temporelles territoriales. Des réflexions et actions sont ainsi formalisées autour des questions des rythmes scolaires, de l'ouverture des médiathèques le dimanche, etc.
- être identifié comme un interlocuteur aidant à la prise en compte des politiques temporelles par les autorités publiques et privées, à tous les échelons de décision.

En Europe, plusieurs collectivités de différents pays se sont regroupées au sein d'un réseau* destiné à favoriser l'émulation, l'expérimentation et poursuivre le développement des politiques temporelles.

*Pour information contactez Tempo Territorial

Des enjeux collectifs



Les politiques temporelles ont vocation à optimiser les coûts ou à les diminuer par la réduction des déplacements, la mutualisation des lieux, etc. Elles permettent notamment de faire un meilleur usage de l'existant en établissant des liens entre les grandes politiques publiques que sont la mobilité,

l'urbanisme, l'économie, l'environnement et la cohésion sociale.

Elles s'articulent autour de quatre enjeux :

Un enjeu de société

S'intéresser à la qualité de vie quotidienne. Les politiques visant notamment l'épanouissement de l'enfant, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de travail, les relations intergénérationnelles sont, de fait, des politiques des temps.

Politiques temporelles

Un enjeu propre aux collectivités

Améliorer l'accessibilité des services à la population en facilitant l'articulation des temps des actifs. En parallèle, veiller à l'équilibre de la qualité des services et des conditions de travail de ceux qui les rendent (horaires d'ouverture élargis ou adaptés des équipements, guichets collectifs de services...).

Un enjeu territorial

Organiser l'aménagement
de l'espace par la dimension
temporelle. En d'autres termes,
concevoir des espaces publics, des
bâtiments et équipements, des services
et des transports accessibles
à tous et répondant à des attentes
diversifiées. L'enjeu est d'intégrer
le temps dans les documents
de planification.

Un enjeu économique et social

Considérer les questions
essentielles liées à la diversification
des temps de travail. Comment sécuriser les
parcours professionnels des salariés à horaires
atypiques ? Comment faire en sorte que la
flexibilité des temps de travail profite aux
salariés comme aux entreprises ? Les politiques
temporelles constituent un levier au sein des
entreprises pour le renforcement d'un dialogue
social qui permette le débat et la recherche
de solutions.

Au sein de votre collectivité, les politiques temporelles ont donc vocation à être transversales. Par l'intermédiaire d'un Bureau, d'une Agence ou d'une Mission Temps portée par les élu-e-s, elles doivent irriquer l'ensemble des réflexions des différents services, des différentes politiques publiques.

Ville de Brive - Direction de la Démocratie participative, de la politique des temps et de l'égalité Femmes hommes

BP 80433 - 19312 BRIVE cedex

Catherine GABRIEL, Maire-Adjointe chargée de la politique des temps > catherine.gabriel@brive.fr

Marie-Claire LACAZE, directrice > marie-claire.lacaze@brive.fr

Hôtel de Ville, esplanade Jean-Marie Louvel, 14027 Caen Cedex 9 Corinne FÉRET, première maire adjointe en charge du Personnel Communal, de l'Egalité Hommes-Femmes et du Bureau des Temps > cferet@caen.fr • 02 31 30 41 44 Mathilde ANQUETIL, chargée de missions Jeunesse et Bureau des Temps > manguetil@caen.fr • 02 31 30 42 09

Ville de Chambéry - Conciliation des temps BP 1105 - 73000 Chambéry

Nicole GUILHAUDIN, adjointe au Maire, déléguée à la démocratie participative, l'éco-citoyenneté, à la vie quotidienne et à la conciliation des temps > n.quilhaudin@mairie-chambery.fr

Oriane BOURDENET, chargée de mission organisation, projets et conciliation des temps > o.bourdenet@mairie-chambery.fr • 04 79 60 20 24

Ville de Dijon - Pôle vie des quartiers - Mission temps urbains BP 1510 - 21033 DIJON cedex • 03 80 74 70 98

Chantal TROUWBORST, conseillère municipale déléguée aux temps urbains, trésorière adjointe de Tempo Territorial > ctrouwborst@ville-dijon.fr Sophie KOENIG, chargée de mission temps urbains, trésorière de Tempo Territorial > skoenig@ville-dijon.fr

thierry.halay@paris.fr

84/88, avenue du Général Leclerc 93507 Pantin cedex Patrice VUIDEL, maire adjoint au développement économique, commerce, tourisme, vice-président de Tempo Territorial > Tél : 06 75 98 62 75 • p.vuidel@ville-pantin.fr Jocelyne CHATELIER-SAVAT, Médiatrice > 01 49 15 70 55 ou 01 49 15 45 38 • j.chatelier-savat@ville-pantin.fr

Mairie de Paris - Pôle Usagers, Qualité et Temps Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires 4, rue Lobau 75004 PARIS 01 42 76 63 81

Philipe DUCLOUX, adjoint au Maire chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du Bureau des Temps > 9, place de l'Hôtel de Ville - 75004 PARIS • 01 42 76 53 88 • philippe.ducloux@paris.fr Thierry HALAY, chef de Projet au Pôle Usagers, Qualité et Temps Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires > 01 42 76 63 81 •

Ville de Rennes / Rennes Métropole - SPEDD

(Service Prospective, Evaluation et Développement Durable) Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - CS20723 - 35207 Rennes cedex 2 • 02 23 62 20 95

Jocelyne BOUGEARD, adjointe au Maire déléguée aux temps de la ville, aux droits des femmes, à l'égalité des droits et à la laïcité, vice-pésidente de Tempo Territorial > j.bougeard@ville-rennes.fr

Bureau des temps: Hervé BARON, Catherine DAMERON, Evelyne REEVES > temps@agglo-rennesmetropole.fr

Ville de Saint-Denis - Mission Temps de la Ville

Hôtel de Ville, place Victor Hugo BP 269 93205 Saint-Denis Cedex · 01 49 33 62 31.

Patrick VASSALLO, conseiller , vice-président de Tempo Territorial > 01 49 33 62 31 • patrick.vassallo@ville-saint-denis.fr Cabinet du Maire : Juliette SEYDI > 01 49 33 64 77

Plaine Commune

Damaly GASTINEAU-CHUM, Sce du Développement urbain > damaly.gastineau-chum@plainecommune.com.fr Patrick VASSALLO, conseiller municipal délégué de Saint-Denis, vice-président

de Tempo Territorial > 06 24 24 21 69 · secrétariat : 01 49 33 62 31

Ville de Strasbourg - Mission des temps - Centre administratif

1 parc de l'Etoile - 67 076 STRASBOURG Cedex

Françoise BUFFET, adjointe au maire

Marie JACQUIN-PAVARD, chef de projet de la Mission des temps

> 03 88 60 98 96 • mjacquin-pavard@strasbourg.eu

Communauté d'Agglomération de Montpellier

50, Place Zeus – CS 39556 – 34 961 Montpellier Cedex 2 Jean-Luc MEISSONNIER, Vice Président délégué de la commission Développement Durable - Énergies nouvelles et Gestion des temps

Chrystelle AMBLARD, chargée de mission temps et territoire > c.amblard@montpellier-agglo.com • 04 67 13 69 14

Grand Lyon - Mission « temps & services innovants » -Direction de la Prospective

20 rue du lac - BP 3103 - 69399 LYON cedex 3

www.espacedestemps.grandlyon.com

Lucie VERCHERE, chargée de mission

> 04.26.99.39.91

Iverchere-tortel@grandlyon.org

Grand Poitiers - Sce Prospective et Coopérations Territoriales/ Agence des Temps

Hôtel de Ville - BP 569 - 86021 Poitiers Cedex • 05 49 52 36 14 • agencedestemps@agglo-poitiers.fr

Christine SARRAZIN-BAUDOUX, 1ère Adjointe au Maire de Poitiers, chargée de la modernisation administrative, l'administration générale, l'accueil du public, l'Agence des Temps, les technologies de l'information et les systèmes d'information > c.sarrazin-baudoux@mairie-poitiers.fr

Jules AIMÉ, conseiller municipal délégué à l'Agence des Temps

> j.aime@mairie-poitiers.fr

Dominique ROYOUX, Directeur du service Prospective et Coopérations territoriales et de l'Agence des Temps, président de Tempo Territorial

> dominique.royoux@agglo-poitiers.fr

Mireille TERNY, Animatrice de l'Agence des Temps

> mireille.terny@agglo-poitiers.fr

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Myriam CAU, Elue référente, Vice-Présidente «Développement Durable, Démocratie Participative, Evaluation»

Benoit GUINAMARD, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation > 03 28 82 70 17 · benoit.quinamard@nordpasdecalais.fr

Autres territoires et structures impliquées :

AIDER - Mission Temps et Territoire Ecosite du Val de Drôme - 26400 EURRE Robert ARNAUD, Président Marie DANJEAN, Chargée de mission

> 04 75 25 77 39 · m.danjean@aider-initiatives.fr

Conseil général de la Gironde

Direction de la Coopération Territoriale et Européenne Esplanade Charles De Gaulle - 33074 BORDEAUX cedex • 05 56 99 33 33 Carine ALBERT, contact technique > c.albert@cg33.fr

Eric JUPIN, contact technique > e.jupin@cq33.fr

Ville de Nantes/Nantes Métropole

Fabienne Padovani, Adjointe au maire de la Ville de Nantes en charge de la famille et de la parentalité > 02 40 41 92 12 • Fabienne.PADOVANI@mairie-nantes.fr

Ville de Niort

Julie BIRET, Conseillère municipale au temps dans la Ville > julie.biret@mairie-niort.fr

Contact technicien - Direction de Projet Agenda 21 :

Claire BATIFOULIER, Directrice > claire.batifoulier@mairie-niort.fr Rozenn AUGEREAU, Chargée de mission Handicap/Temps dans la Ville > rozenn.augereau@mairie-niort.fr

Personnes adhérentes de Tempo à titre individuel :

Cédric SZABO, Directeur de l'Association des Maires Ruraux de France, membre du CA de Tempo

Anne-Charlotte RIEDEL, directrice adjointe des services, Mairie de Gradignan, membre du CA de Tempo

Chris BEYER, doctorant en géographie sur les rythmes des territoires, Université de Poitiers, chris.beyer@univ-poitiers.fr



Contacts: